

notre enquête doit couvrir non seulement la qualité ou la nature des chaussures que l'on a fournies au premier et au second contingent expéditionnaire, mais aussi aux chaussures que le ministère fournit, à l'heure actuelle, aux hommes qui peuvent dans l'avenir être appelés à faire du service actif? Il me semble que notre enquête devrait couvrir un champ assez étendu pour comprendre ces divers contrats, et je désirerais savoir tout de suite si tel est l'objet poursuivi par ce comité.

Le PRÉSIDENT: L'énoncé de la résolution est "que le rapport préparé au sujet des chaussures fournies au ministère de la Milice et de la Défense et tout ce qui a trait aux chaussures ainsi fournies à ce ministère" soient soumis aux travaux de ce comité. Je serais porté à croire que tout ce que comporte ce rapport au sujet des chaussures fournies, soit pour le premier soit pour le deuxième contingent, est soumis à nos travaux, en y comprenant même le nouveau cahier des charges.

M. MACDONALD: Je trouve que l'énoncé de la résolution est incomplet car je suis d'avis que tous ceux qui ont pris connaissance du rapport de la commission d'enquête doivent reconnaître que ce rapport comporte un examen très embrouillé. Quand j'ai vu dans les journaux la déposition faite sous serment devant le comité hier et portant que le témoin interrogé par ce comité d'enquête n'avait jamais été assermenté, j'en ai déduit que l'on ne pouvait que conclure que toute cette affaire est une farce. Je me demande pourquoi nous étions appelés à constituer un comité spécial du parlement pour les fins d'examiner le rapport d'une commission d'enquête dont les membres, appelés à faire la lumière dans cette affaire, ne trouvaient pas la chose assez sérieuse pour assermenter les témoins qu'ils appelaient devant eux. Les paroles et les déclarations des gens qui se présentent devant cette commission d'enquête sans donner la force du serment à leurs dires, c'est, au point de vue de l'opinion publique, d'aucune valeur. Cependant c'est là une affaire du passé. Je désire savoir s'il est entendu dès le commencement de nos travaux, je parle en mon nom propre, que au cours de cette enquête nous devons nous occuper des chaussures fournies à partir d'août dernier jusqu'à aujourd'hui, aux hommes qui doivent aller se battre pour notre cause, et si nous devons nous occuper des cahiers des charges et de tous les renseignements qui ont trait à cette affaire.

Sir JAMES AIKINS: L'énoncé du rapport vise les chaussures fournies. Je ne crois pas qu'il se restreigne au premier et au deuxième contingents. Il couvrirait, à tout événement, la période comprise depuis le commencement de la guerre.

Le PRÉSIDENT: Le rapport de la commission d'enquête nous a été confié et nous avons tous les droits de faire la lumière sur le champ qu'il couvre.

Sir JAMES AIKINS: Nos pouvoirs d'enquête sont encore plus étendus que cela; ils couvrent "tout ce qui a trait aux chaussures fournies au ministère depuis cette époque."

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MACDONALD: Je le pense aussi.

Sir JAMES AIKINS: Je crois que nous ferions bien de ne pas nous astreindre plus qu'il ne faut aux limites du rapport.

Le PRÉSIDENT: J'ai idée que nous devons faire la lumière dans tout ce qui a trait aux chaussures. Pour nous y aider nous possédons la liste de tous les contrats passés avec le ministère et qui embrasse cette question du commencement à la fin.

M. MACDONALD: Ayant été absent aux premières séances, je désirerais seulement savoir où nous en sommes.

Le PRÉSIDENT: Vous a-t-on fourni une copie de la liste des contrats dont il est question?

M. MACDONALD: Je ne le crois pas. Je voulais proposer que, pour des fins de convenance, le rapport qui nous a été fourni soit imprimé. Je vais aller plus loin: les fonctions de ce comité sont inquisitoriales et judiciaires. Nous sommes censés non seulement faire une enquête mais aussi faire un rapport à la Chambre sur les renseignements que nous obtiendrons. Nous faisons partie de la Haute Cour du Par-